



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P025_2023

Date : 23/01/2023

OBJET : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la prospection et l'implantation d'entreprises sur le territoire communautaire

Exposé

Une consultation en procédure adaptée ouverte a été lancée le 9 décembre 2022 sur le profil d'acheteur de la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin de conclure un marché public de prestations intellectuelles visant à se doter des services d'un expert pour aider l'Agglomération dans sa détection de besoins d'entreprises en matière de bâtiments et de terrains d'activité, afin d'améliorer son offre d'accompagnement destinée aux entreprises.

1 pli a été déposé dans le délai imparti.

Les prestations du marché sont décomposées de la façon suivante :

- Une partie forfaitaire concernant la détection des besoins des entreprises en matière de bâtiments et terrains d'activité,
- Une partie en accord cadre à bons de commande concernant la réalisation des études d'implantation. Il n'y a pas de quantité minimum fixée mais une quantité maximum fixée à 15 dossiers par année.

Après examen de la candidature et de l'analyse de l'offre, il est proposé de signer le marché public avec la société LES DEVELOPPEURS ASSOCIES pour un montant de 11 298,00 € HT soit 13 557,60 € TTC pour la partie forfaitaire annuelle du marché et pour un prix unitaire de 2 129 € HT soit 2 554,80 € TTC correspondant au prix d'un dossier technique d'implantation.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Vu le Code la Commande Publique,

Décide

- **De signer** le marché public relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la prospection et l'implantation d'entreprises sur le territoire communautaire avec la société LES DEVELOPPEURS ASSOCIES dont le siège social est situé au 15 avenue Pierre Mendès France 14018 CAEN CEDEX 2 pour un montant de 11 298,00 € HT soit 13 557,60 € TTC pour la partie forfaitaire du marché et pour un prix unitaire de 2 129 € HT soit 2 554,80 € TTC correspondant au prix d'un dossier technique d'implantation,
- **De dire** que le marché débutera à compter de sa notification pour une durée d'une année ferme et qu'il pourra être reconduit de façon expresse deux fois pour une durée de reconduction d'une année,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget principal, compte 617, LdC n°42290,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE